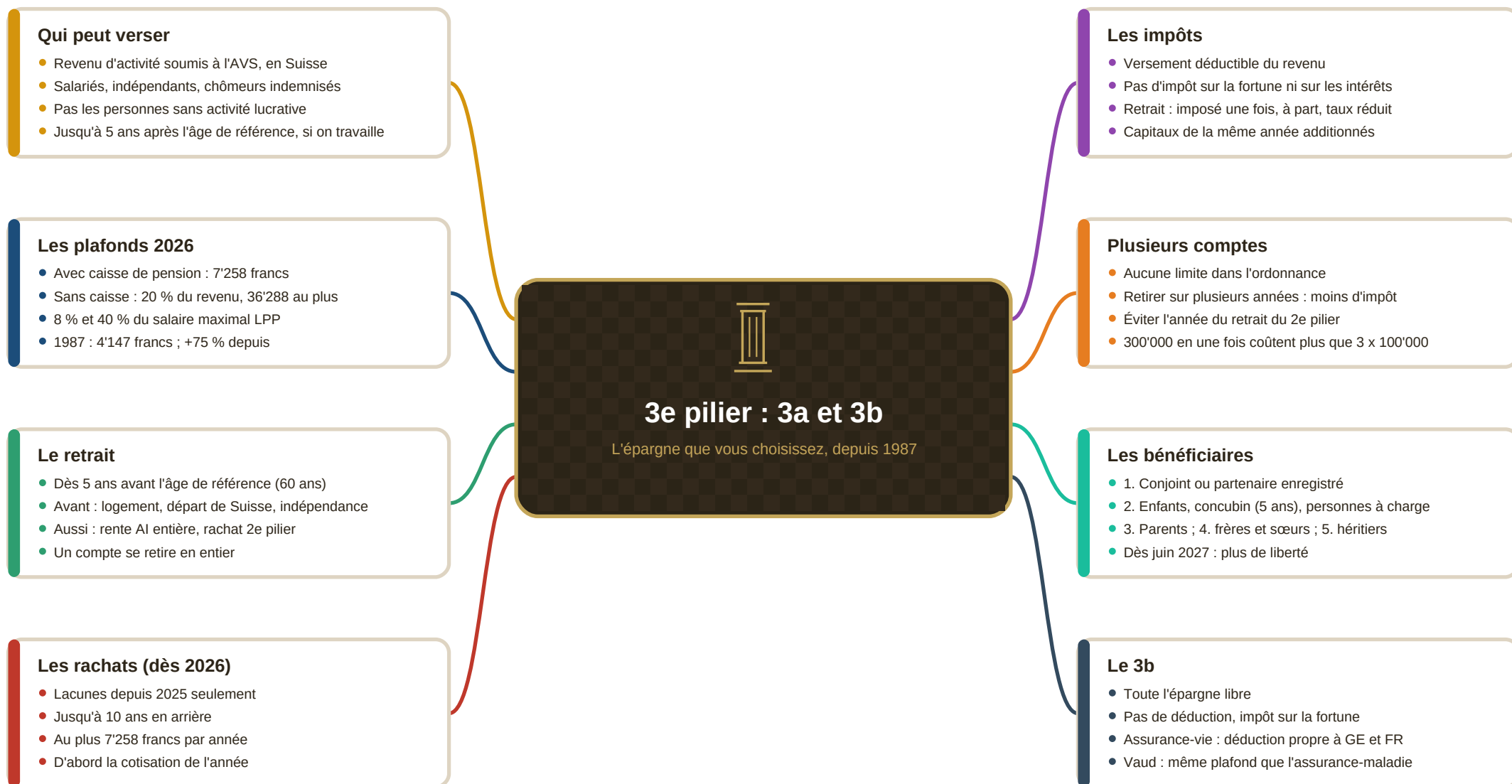






Le 3a en 2026

	2026
Plafond 3a avec caisse de pension	CHF 7'258
Plafond 3a sans caisse de pension (au plus)	CHF 36'288
Rachat 3a, par année (au plus)	CHF 7'258
Impôt fédéral sur un capital de prévoyance	2,3 % au plus
Lausanne, seul : 300'000 retirés en une fois	CHF 22'189 d'impôt
Lausanne, seul : en 3 retraits de 100'000	CHF 13'767 d'impôt
Capital 3a total en Suisse (fin 2024)	CHF 151 milliards
Retrait médian à la retraite (2023)	CHF 46'308

Impôt au retrait calculé avec les barèmes vaudois et fédéraux 2026 (un cinquième des taux), personne seule à Lausanne. Le plafond 3a est aussi la limite de versement.



Le 3a en huit dates

- 1972** La Constitution encourage la prévoyance individuelle.
- 1985** Ordonnance OPP 3 (13 novembre).
- 1987** Le 3a entre en vigueur : 4'147 francs.
- 1990** Retrait pour le logement.
- 2008** Versements possibles après l'âge de la retraite.
- 2009** Épargne en titres explicitement réglée.
- 2026** Premiers rachats de lacunes (depuis 2025).
- 2027** Bénéficiaires : nouvelles règles (1er juin).

Information générale, pas un conseil personnalisé. Montants 2026, vérifiés le 2 octobre 2026 aux sources officielles (LAVS, LAI, LPC, LPP, LFLP, OPP 2, OPP 3, OFAS, AFC, OFS, Fonds de garantie LPP) ; ils changent d'une année à l'autre. Votre rente exacte figure sur l'estimation de votre caisse de compensation (AVS) et sur le certificat de votre caisse de pension (LPP). Dossier complet, calculateurs et quiz : parlerfrancs.ch/trois-piliers